

Braquage sanglant d'Orly en 2011:

ouverture du procès à Douai

|06 juin 2016, 20h38|

Le procès de vingt personnes soupçonnées notamment d'avoir participé à des attaques de dépôts d'argent à l'explosif, dont la principale, à Orly (Val-de-Marne) en 2011, avait fait un mort, s'est ouvert lundi aux assises du Nord à Douai.

Sur les vingt accusés, cinq étaient absents: l'un, détenu en prison au Maroc, sera jugé ultérieurement, un autre, David Gras, est encore recherché et trois autres ne se sont pas présentés à l'ouverture de ce procès-fleuve qui doit se terminer le 8 juillet.

Cette première journée a été consacrée au rappel des faits, dont le principal et le plus récent: le braquage du centre-fort d'Orly-Ville.

En septembre 2011, des assaillants avaient attaqué très tôt le matin à l'explosif la société de transport de fonds Témis et avaient emporté un butin de plus de 8,2 millions d'euros.

Lors de ce braquage, un convoyeur de fond avait été tué, un passant avait été brièvement pris en otage et les braqueurs avaient tiré sur la police pour couvrir leur fuite.

L'autre braquage à l'explosif concerné par ce procès visait un dépôt de fonds de la société Loomis par cinq hommes à Villers Semeuse dans les Ardennes, le 16 juin 2011, pour un butin de 1,5 million d'euros.

Les accusés seront également jugés pour des tentatives manquées, notamment à Beaumont (Puy-de-Dôme), où les malfaiteurs ont tenté d'attaquer le centre-fort de la Brink's, mais aussi pour des faits de "recel de véhicules provenant de vols commis en bande organisée avec armes" à Roubaix (Nord) et à Eragny (Val-d'Oise).

Dans le box des accusés: Serge Veron, considéré comme "la tête pensante" et "l'artificier" du commando selon l'enquête. Pull gris, crâne dégarni, il a écouté attentivement pendant plus d'une heure le rappel des faits par la présidente.

Poursuivi notamment pour "meurtre en bande organisée", il est le seul à avoir reconnu au premier jour du procès sa participation aux faits d'Orly -son ADN avait été retrouvé sur les lieux du braquage- mais a déclaré n'avoir "rien à voir" avec le reste.

Selon les enquêteurs, Veron, 49 ans, aurait constitué une partie de la bande en prison et l'autre partie viendrait de personnes plus jeunes, issues des cités sensibles de la Seine-Saint-Denis.

Selon des experts de la criminalité, cette bande est révélatrice des tendances du banditisme au

début des années 2010, où des braqueurs chevronnés recrutent dans les cités.

Mais son avocate, Me Muriel Cuadrado, est formelle: "Ce n'est pas lui qui a formé le commando".

"Il faut arrêter de le dépeindre comme un ex-militaire expert de l'explosif, il n'a pas de formation pour ça, il dit avoir appris en prison", a-t-elle dit, ajoutant que son client était "très culpabilisé" et "très dévasté" par la mort du convoyeur.

AFP